



Nouveaux tarifs de location de la Salle polyvalente applicables au 1^{er} janvier 2024

PARTICULIERS	PRIX LOCATION AUX EXTERIEURS DE LA COMMUNE	PRIX LOCATION AUX PERSONNES RESIDENTS SUR LA COMMUNE OU LEURS DESCENDANTS (enfants, petits-enfants)
FORFAIT JOURNEE (de 8 heures à 18 heures)	150 euros	60 euros
FORFAIT WEEK-END (*)	400 euros	150 euros
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	60 euros / jour	/
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	/	Gratuit

(*) du vendredi 17h au lundi 8h (au plus tard)

CAUTION Ménage : 200 euros

CAUTION Détérioration : 800 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les nouveaux tarifs de location de la Salle polyvalente (voir tableau ci-dessus) ainsi que les modifications du règlement intérieur de la Maison des Associations tels que présentés (en annexe) ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant ces règlements.

Délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Elodie GARDES

